



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-418 Règlement visant à abroger le règlement numéro 2016-334 *Création d'un fonds vert*

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté le règlement numéro 2023-418 intitulé *Règlement visant à abroger le règlement numéro 2016-334 ``Création d'un fonds vert``*.

Ce règlement porte notamment sur les éléments suivants :

- Abrogation du règlement numéro 2016-334 *Création d'un fonds vert*
- Entrée en vigueur du règlement numéro 2023-418 *Règlement visant à abroger le règlement numéro 2016-334 ``Création d'un fonds vert``*.

Que ce règlement peut être consulté sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie ou au centre administratif de la MRC au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE 26^E JOUR DE SEPTEMBRE 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau
MRC de La Haute-Gaspésie

